

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 6 février 2012 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre Conseil à 19h30.

Sont présents : MM. Hugues Grégoire, Denis Ferland, Rhéol Bissonnette, Normand Payeur, Gabriel Savoie, Roger Cyr sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Nathalie Laflamme, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes du 9 janvier 2012.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport des conseillers.
9. Rapport de l'inspecteur.
10. Demande déneigement rang 11 Nord.
11. Demande emplois d'été Canada 2012.
12. Avis de motion règlement 300 (voie cyclable).
13. Adoption du projet du règlement 300.
14. Offre révisée de R3Solutions inc : plan municipal de sécurité civile.
15. Résolution nommant responsable pour les activités de mise en valeur de la rivière Osgood.
16. Résolution nommant responsable pour signature du projet d'aménagements durables de la rivière Osgood.
17. Nomination de deux représentants municipaux au sein du C.A. de l'OMH.
18. Projet règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec.
19. Résolution modifiant le numéro de lot relativement à la demande de M. Sébastien Gagné à la CPTAQ.
20. Réfection de la toiture du gymnase : résolution mandatant architecte.
21. Réfection de la toiture du gymnase : soumission pour l'exécution des travaux.
22. Rencontre propriétaires emplacement entrées d'eau et d'égout : engagement de Mme Louise Gosselin.
23. Varia.
24. Fermeture de l'assemblée.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

033-02-12 Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ADOPTION DES MINUTES DU 9 JANVIER 2012

034-02-12 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées AVEC LA MODIFICATION SUIVANTE À LA RÉSOLUTION 006-01-12 :

006-01-12

Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à **LA MAJORITÉ** des conseillers présents qu'un montant de 95 \$ (par enfant) soit remis à quatre familles à titre de remboursement des frais de glace qui leur sont chargés étant donné que leurs jeunes pratiquent ce sport dans une municipalité dont ils sont non-résidents.

M. RHÉOL BISSONNETTE ÉTANT CONTRE CETTE DÉCISION.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

M. Chabot en fait le suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

035-02-12

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	13 000.21
Incendie :	8 201.30
Voirie :	23 888.51
Hygiène du milieu :	4 713.15
Urbanisme :	53.50
Loisirs :	7 005.76

TOTAL	56 862.43 \$
-------	---------------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

036-02-12

Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Elle est déposée aux archives pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Yolande Bernier de la Corporation du Patrimoine du Canton de Leeds a informé les élus que le conseil d'administration de ladite

corporation n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale du 1^{er} février 2012.

Elle suggère de penser à un coordonnateur engagé via des subventions.

M. Chabot suggère une réunion avec les membres disponibles à rester au sein d'un C.A. renouvelé, le maire et l'élu responsable du dossier.

RAPPORT DE LA MRC

Un résumé de la séance du mois de janvier du conseil des maires a été fait.

RAPPORT DES ÉLUS

Gabriel Savoie

Politique familiale : retour sur la rencontre avec le CLSC, membres du comité famille, comité des Loisirs au sujet de différentes aides qui pourraient être apportées pour l'organisation du terrain de jeux.

Normand Payeur

Patrimoine : retour sur les activités 2011 qui ont eu lieu sur le site patrimonial.

M. Rhéol Bissonnette

Bibliothèque : bingo qui se tiendra le 8 mars.

M. Denis Ferland

Pacte rural : retour sur réunion du 25 janvier. Rien appris relativement à un nouveau pacte rural.

M. Hugues Grégoire

Loisirs : tournoi hockey bottine et de washers le 25 février et mention de la réunion pour le terrain de jeux.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR

Une amélioration est notée relativement à l'entretien des chemins d'hiver municipaux suite à l'envoi de la résolution 007-01-12.

Les niveaux d'eau potable sont sous surveillance.

DEMANDE DÉNEIGEMENT RANG 11 NORD

037-02-12

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les rangs 10 Ouest et 11 Nord soient dégagés au début du printemps et ce une seule fois par la Municipalité.

QUE l'inspecteur municipal détermine la date selon les conditions climatiques et les besoins des demandeurs.

QUE les travaux soient exécutés par Dominic Parent dans le rang 11 Nord et par H. & N. Nadeau inc. dans le rang 10 Ouest.

DEMANDE EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2012

038-02-12

Proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds procède à une demande auprès de Ressources humaines et Développement des compétences Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2012 pour deux emplois comme moniteur pour le terrain de jeux – 7 semaines.

QUE M. Philippe Chabot, maire et Mme Nathalie Laflamme, directrice générale/secrétaire trésorière, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à présenter et signer tous les documents se référant à cette demande.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 300 (VOIE CYCLABLE)

AVIS DE MOTION est donné par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 300 amendement le plan d'urbanisme numéro 173 afin d'assurer sa conformité au schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches relativement à un projet de voie cyclable.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil.

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT 300

039-02-12

Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le PROJET DU RÈGLEMENT 300 amendement le plan d'urbanisme numéro 173 afin d'assurer sa conformité au schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches relativement à un projet de voie cyclable soit et est adopté.

L'assemblée publique relative à ce projet de règlement sera tenue le 5 mars 2012 à 19 hres à la salle l'Amicale.

OFFRE RÉVISÉE DE R3SOLUTIONS INC : PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité a reçu une nouvelle offre de services sur l'élaboration du plan municipal de sécurité civile de R3Solutions inc.

040-02-12

Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'offre révisée de services présentée par R3Solutions inc., datée du 23 janvier 2012, portant sur l'élaboration d'un plan de sécurité civile au montant de 4 970 \$, plus taxes.

RÉSOLUTION NOMMANT RESPONSABLE POUR LES ACTIVITÉS DE MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE OSGOOD

041-02-12

Proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Mathieu Wera-Bussière responsable des activités prévues pour l'année 2012 en ce qui concerne la mise en valeur et les activités de pêche dans la rivière Osgood et d'autoriser celui-ci à effectuer les démarches nécessaire pour l'obtention des subventions requises pour ces activités.

RÉSOLUTION NOMMANT RESPONSABLE POUR SIGNATURE DU PROJET D'AMÉNAGEMENTS DURABLES DE LA RIVIÈRE OSGOOD

042-02-12

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Mathieu Wera-Bussière à signer les ententes entre les propriétaires et la Municipalité pour des autorisations concernant la suite de la construction du sentier pédestre ou tout projet connexe à ce projet d'aménagements durables de la rivière Osgood.

NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DU C.A. DE L'OMH

Toujours à la recherche de quelqu'un.

PROJET RÈGLEMENTS MUNICIPAUX APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La directrice générale va faire des copies des règlements qui sont présentement en vigueur et qui sont similaires à ceux présentés et le Conseil prendra sa décision suite à la prise de connaissance de ces derniers.

RESOLUTION MODIFIANT LE NUMERO DE LOT RELATIVEMENT A LA DEMANDE DE M. SEBASTIEN GAGNE A LA CPTAQ

043-02-12

ATTENDU QUE M. Sébastien Gagné désire présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour une utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot **4 450 389** du rang 8 du Canton de Leeds, dans la municipalité de Saint-Jacques de Leeds, et totalisant environ 1.18 hectare en superficie;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la partie de lot visé est très escarpé et de par la petite superficie demandée, ne met pas la viabilité de la ferme, dont il serait détaché, en danger;

ATTENDU QUE cette partie de lot n'est pas propice, justement de par sa superficie et son relief, à de la culture fourragère ou autre;

ATTENDU QUE cette partie de lot représente une partie de l'ancien chemin;

ATTENDU QUE l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et effets résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE la partie de lot visé par la demande ne met pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur;

ATTENDU QUE l'établissement d'une clinique vétérinaire sur le territoire de la Municipalité n'est qu'un avantage pour tous les producteurs de Saint-Jacques-de-Leeds et de la région;

ATTENDU QUE le lot distinct qui sera créé, suite au morcellement de la propriété mise en cause, sera conforme à la réglementation municipale existante;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis positif en regard à cette demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole visant une partie du lot **4 450 389** du rang 8 ayant une superficie d'environ 1.18 hectare.

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds confirme, et elle confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds confirme, et elle confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, tel que requis par la Loi, qu'il existe peu d'espaces disponibles pour les fins recherchées à l'intérieur de sa zone non agricole.

QUE la municipalité confirme que la superficie minimale pour construction est de 30 000 pi² (2 787 m²).

QUE cette résolution annule la résolution 010-01-12 adoptée le 9 janvier 2012.

RÉFECTION DE LA TOITURE DU GYMNASE : RÉOLUTION MANDATANT UN TECHNICIEN EN ARCHITECTURE

044-02-12

Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'offre de services présentée par M. Éric St-Laurent, datée du 6 février 2012, portant sur l'élaboration des plans préliminaire et de construction relativement au projet de rénovation de la toiture du gymnase au montant de 350 \$, plus taxes.

RÉFECTION DE LA TOITURE DU GYMNASE : SOUMISSION POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

045-02-12

Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds procède à la demande de soumission auprès des entrepreneurs suivants pour la réfection de la toiture du gymnase :

- Les Toitures Lessard
- Toiture J. E. Bédard
- Toitures Jules Chabot inc.

QUE ce projet soit réalisé en tout ou en partie conditionnellement aux disponibilités budgétaires.

QUE les soumissions soient reçues jusqu'au 27 mars 2012, 11 heures, et ouvertes le même jour suite à la période de clôture de réception des soumissions.

QU'un estimé a été préparé par M. Steeve Chabot en date du 8 décembre 2011;

QUE la politique de gestion contractuelle soit jointe à cette demande de soumission.

RENCONTRE PROPRIETAIRES EMPLACEMENT ENTRÉES D'EAU ET D'ÉGOUT : ENGAGEMENT DE MME LOUISE GOSSELIN.

046-02-12

Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Louise Gosselin soit engagée pour la tenue de quatre journées prévues pour la rencontre des propriétaires qui devront valider les endroits où seront les entrées reliées aux services d'aqueduc et les sorties pour les eaux usées de leur propriété.

QU'elle soit rémunérée au tarif horaire de 15 \$.

VARIA

Le maire a fait un suivi de l'état d'avancement des travaux et rencontres au sujet du projet d'aqueduc, d'égout, de traitement et de voirie.

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

047-02-12

Proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h15.

Philippe Chabot
Maire

Nathalie Laflamme, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Philippe Chabot, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les

résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Chabot
Maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Laflamme, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière